

Rapport de la commission des finances préavis No. 6 relatif au budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués et Délégués,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent préavis No. 6 de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances (Cofin) composée de :

M. Jean-Claude Bays
M. Laurent Dorand
M. François Martignier
M. Daniel Richard
M. Pascal Colombo
M. Eric George
M. Laurent Bardet

s'est réunie le 16 septembre 2021.

M. Eric George était excusé à la séance, un certain nombre d'autres membres n'ont malheureusement pu venir non-plus.

Remerciements

La commission remercie vivement *M. Yves Reymond*, président du comité de direction (Codir), *M. Alain Meylan*, chef de station et *M. Michel Félix* boursier pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 14 octobre.

Délibération

La commission n'a pas de remarques ou informations complémentaires à apporter aux explications détaillées du Codir dans le préavis. La commission rappelle que les postes du budget sont commentés en détail dans le préavis.

La mise en service de la nouvelle station d'épuration n'étant pas prévue avant 2026-2030, la station actuelle doit être maintenue en parfait état de fonctionnement. Ainsi nous pourrions bénéficier de sa pleine capacité de traitement pour les 40'000 EH prévus.

Nous nous permettons de reprendre un point soulevé l'année dernière durant la rédaction de ce même préavis, ainsi que les discussions durant les assemblées et qui reste d'actualité. L'augmentation continue de la charge de notre STEP, pourrait être ralentie par la mise en place de réseau séparatif encore manquant dans les différentes communes et permettrait de soulager la charge de la station avant qu'elle n'atteigne la saturation.

L'APEC soutient le développement de ses collaborateurs en finançant les formations nécessaires à la gestion de notre station d'épuration (Certificat final d'épuration, cours de gestion d'équipe et cours sur la sécurité).

Les éléments marquant du budget 2021 l'APEC sont :

220 Service financier

Le budget ne prévoit plus d'attribution au compte « fond de renouvellement et rénovation », ce compte a un solde au 31.12.2020 de 4'000'000.— Fr et sera utilisé pour la nouvelle STEP. Il n'est plus nécessaire d'alimenter ces comptes comme auparavant et il est primordial que ces montants puissent être comptabilisés correctement au bénéfice des communes qui ont participé à la constitution de ces fonds.

Un nouveau fond a été constitué en 2021 pour le compte « Fonds de remise en état dusite La Dullive » avec une attribution de CHF 150'000.- annuel.

Pour mémoire, la CoFin rappelle que l'association Intercommunal de l'APEC dispose de réserve financière important qui explique aussi l'augmentation des frais bancaires qui représentent l'augmentation importante de ce poste.

230 Amortissements CHF 573 900.00

La commission a eu un échange quant à la raison de ne pas amortir plus vite, au vu des liquidité en compte. Les explications du président et du boursier à laquelle la commission donne finalement son support, et bien de continuer les amortissements basés sur les divers préavis voté et qui sont et seront amortis sur une période de 5 ans selon les décisions prises lors de l'acceptation de ceux-ci par le conseil intercommunal de l'APEC. Ceci afin de garantir une certaine flexibilité financière et de ne pas grever la trésorerie de la future STEP.

De manière générale, les montants inscrits au budget sont dans la continuité des années précédentes et paraissent pertinents, conservateur et suffisants.

Le budget global de la gestion de la STEP de CHF 3'504'819.00.- augmentera de CHF 73'839.- par rapport au budget 2021 et la CoFin s'attend à ce que le prix par équivalent habitant puisse être maintenu dans les années à venir, mais rend attentif que de l'aval du CoDir celui-ci pourrait augmenter alors que nous nous approchons de la mise en fonction de la nouvelle STEP.

Finalement, la participation des communes représente un montant de CHF 3 400 627.50 TTC (auquel s'ajoute la taxe fédérale pour micropolluant de 9 CHF par habitant qui représente un montant de CHF 349 830.00 TTC).

La différence des montants entre le budget global et la participation des communes avec la taxe pour micropolluant représente l'excédent des charges ou des recettes de l'exercice.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis 6, soit :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

le préavis no 6 relatif au projet de budget de l'exercice 2021 ;

ouï le rapport de la commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'accepter le projet de budget de l'exercice 2022 tel que présenté par le comité de direction.

Pour la Commission des finances (Cofin):

M. Jean-Claude Bays

M. Laurent Dorand

M. François Martignier

M. Daniel Richard

M. Pascal Colombo

M. Eric George

M. Laurent Bardet

Gland, le